



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Pau, le 06 février 2019

### Résultats des élections à la chambre d'agriculture départementale Mercredi 6 février 2019

Les élections aux chambres d'agriculture, qui renouvellent pour 6 ans l'ensemble des membres des collèges qui les composent, se sont déroulées du 7 janvier au 31 janvier inclus, la date de clôture du scrutin étant fixée au 31 janvier 2019.

Par rapport au dernier scrutin de 2013, les élections ont été marquées par des nouveautés dont voici les principales :

- la suppression de la condition d'inscription sur les listes électorales générales pour être électeur aux élections des membres des chambres d'agriculture ;
- un allègement du contrôle municipal des listes électorales ;
- une baisse du nombre d'élus dans les chambres départementales et interdépartementales ;
- l'introduction du vote électronique. Le vote pouvait ainsi s'effectuer soit par voie électronique via internet, ou par correspondance (toujours en vigueur) selon le souhait des électeurs.

Pour rappel, la chambre d'agriculture départementale est composée de :

- **5 collèges individuels**
  - le collège des chefs d'exploitation et assimilés, 18 membres ;
  - le collège des propriétaires fonciers et usufruitiers, 1 membre ;
  - le collège des salariés de la production agricole, 3 membres ;
  - le collège des salariés des groupements professionnels agricoles, 3 membres ;
  - le collège des anciens exploitants, 1 membre.
- **des représentants des 5 collèges des groupements professionnels agricoles :**
  - le collège des coopératives de production agricole (CUMA), 1 membre ;
  - le collège des autres coopératives et SICA, 3 membres ;
  - le collège des caisses de Crédit Agricole, 1 membre ;
  - le collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole, 1 membre ;
  - le collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles, 1 membre.

Soit, **33 membres de la chambre d'agriculture** à élire.

*Un à trois conseillers du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) sont membres de droit de la Chambre d'agriculture.*

**Les opérations de dépouillement ont eu lieu ce mercredi 6 février et les résultats sont les suivants :**

**Collège 1 - collège des chefs d'exploitation et assimilés, 18 membres**

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)	14 sièges
Coordination rurale	1 siège
Confédération paysanne	1 siège
Confédération paysanne du pays basque (ELB)	2 sièges

**Collège 2 - collège des propriétaires fonciers et usufruitiers, 1 membre**

FDSEA	1 siège
-------	---------

**Collège 3a - collège des salariés de la production agricole, 3 membres**

confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	2 sièges
Syndicat LAB (Langile Abertzaleen Batzordeak)	1 siège

**Collège 3b - collège des salariés des groupements professionnels agricoles, 3 membres**

Confédération française démocratique du travail (CFDT)	2 sièges
Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CGE-CGC)	1 siège

**Collège 4 – collège des anciens exploitants, 1 membre**

FDSEA	1 siège
-------	---------

**Collège 5a - collège des coopératives de production agricole (CUMA), 1 membre**

Fédération des CUMA 640	1 siège
-------------------------	---------

**Collège 5b- collège des autres coopératives et SICA, 3 membres**

COOP de France	3 sièges
----------------	----------

**Collège 5c- collège des caisses de Crédit Agricole, 1 membre**

Crédit agricole	1 siège
-----------------	---------

**Collège 5d- collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole, 1 membre**

Mutualité	1 siège
-----------	---------

**Collège 5e- collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles, 1 membre**

FDSEA	1 siège
-------	---------

Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- *Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle*

05 59 98 24 10 - 24 50 / 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79

[pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

